



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2017 - 07

Mercredi 07 juin 2017

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et mercredi : 17h30 à 19h00 - Jeudi : 15h30 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 4 au 27 Août 2017

Elections législatives 2017

Les élections législatives françaises de 2017 qui désigneront les députés de la XV^e législature de la Cinquième République française auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.
Ces élections font suite à l'élection présidentielle qui s'est déroulée les 23 avril et 7 mai 2017.

Plus d'un tiers des députés de la précédente législature ne se représentent pas.

Dates : dimanche 11 juin 2017 (1^{er} tour) et le dimanche 18 juin 2017 (2^e tour)

Horaires : de 08h00 à **18h00**

Lieu : à l'atelier (place de la mairie de Mesnil-Saint-Loup)

Vous munir de votre carte électorale (pièce d'identité non obligatoire !)

Qui sont les 11 candidats pour notre 3^e circonscription de l'Aube ?

<u>Arnaud PACOT</u>	→	Parti communiste français
<u>Angélique RANC</u>	→	Front national
<u>Yves BOUTEILLER</u>	→	La France insoumise
<u>Gérard MENUUEL</u> (député sortant)	→	Les Républicains (Union des démocrates et indépendants)
<u>Dominique DEHARBE</u>	→	Divers gauche (Nouvelle Donne)
<u>Laurent STOCCO</u>	→	Debout la France
<u>Nelly COLLOT-TOUZE</u>	→	Écologiste (Mouvement 100 % - Alliance écologiste indépendante)
<u>Pascal ANDRIEUX</u>	→	Extrême gauche (Lutte ouvrière)
<u>Chrystel CARTE</u>	→	Divers (Union populaire républicaine)
<u>David BLANCHON</u>	→	Parti socialiste
<u>Pascal LANDREAT</u>	→	MoDem (La République en marche !)



Le maire, Michaël SIMON

Aide pour le bureau de vote du 2^{em} tour des législatives

Si des habitants du village (inscrits sur la liste électorale) sont volontaires et disponibles pour aider à la tenue du bureau de vote pour le 2^{em} tour des législatives du 18 juin 2017, il reste quelques créneaux horaires à pourvoir. Merci de vous manifester auprès de Michaël SIMON (mail ou téléphone).

Nouvel employé communal

Avec les nouvelles contraintes liées à l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires et autres désherbants dans notre village, un nouveau contrat aidé a été mis en place pour renforcer le besoin de main d'œuvre supplémentaire et pour consolider l'équipe actuelle des employés communaux.

M. James GODON a commencé au 1^{er} juin son contrat de 6 mois, dédié aux espaces verts et à l'entretien de la voirie. Il remplacera également nos agents durant les congés estivaux.

Merci de lui faire un bon accueil lorsque vous le croiserez dans le village.

Le maire Michaël SIMON



Cadre de vie - Fleurissement

Le samedi 20 mai 2017, les bénévoles du groupe fleurissement se sont retrouvés à l'atelier. Un temps de réunion sur le thème de l'environnement a permis des échanges constructifs sur la nécessité de changer nos pratiques.

Le repas/barbecue en extérieur, a ensuite réuni la quarantaine de convives présents.

Puis à partir de 16 heures, les bénévoles sont repartis avec les 500 plants à disposer dans les massifs ou bacs dont ils ont la charge.

Pour cette année, tous ces massifs ou bacs seront entièrement entretenus par des habitants du village que nous tenons à remercier particulièrement.



Cadre de vie - Effort collectif

Nous remercions aussi tous les riverains qui ont pris leur tondeuse pour entretenir leurs abords et qui poursuivrons cet effort le temps nécessaire. Certains endroits dans le village seront broyés deux fois dans l'année (*talus et grands espaces*). Le premier passage du broyeur aura lieu dans la première quinzaine de juin et l'autre avant l'hiver.

Cadre de vie - Label village fleuri

Le jury régional villes et villages fleuris nous rendra visite le mercredi 5 juillet dans l'après-midi.

Il appréciera le travail effectué en un an par la commission cadre de vie et tous les bénévoles du village, ainsi que des employés communaux pour mettre en valeur notre patrimoine rural et végétal, les efforts faits pour notre gestion environnementale (*introduction de vivaces et graminées*), les actions que nous menons en faveur de la biodiversité (*tonte différenciée*) et celles que nous avons envers la population (*mini potager à la Cruée, étiquetage des arbustes place de la salle polyvalente, etc ...*).

Nous sommes assez confiants sur le résultat positif de cette visite qui nous parviendra après l'été.



Concours départemental de fleurissement 2017

La fiche d'inscription au concours départemental des maisons fleuries est disponible à la mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat. L'imprimé est à retourner au comité de tourisme du secteur (Nogentais et Vallée de la Seine) avant le 15 juin 2017, dernier délai.

**Renseignements en mairie ou auprès de Valérie GATOULLAT-VELUT,
Adjointe responsable fleurissement /espaces verts**

Inscription transport scolaire - SITS Romilly

Nous vous informons que les formulaires de transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017/2018 sont arrivés en mairies. Depuis l'an passé, les élèves de terminale n'ont plus de formulaires pré-remplis étant donné qu'ils ne sont plus censés prendre le bus l'an prochain. Si ces élèves devaient refaire une année, ils devront remplir un formulaire vierge.

Pour le téléchargement des formulaires ou pour vous informer des horaires de ramassage, vous devez désormais vous connecter sur VITICI.FR/AUBE.

Le maire Michaël SIMON



Prolifération des chats (et chiens) errants **A lire par tous les propriétaires d'animaux**

Notre village est depuis quelques mois concerné par une prolifération assez importante de chats errants. Les propriétaires ne sont pas toujours connus et/ou ces chats sont livrés à eux-mêmes.

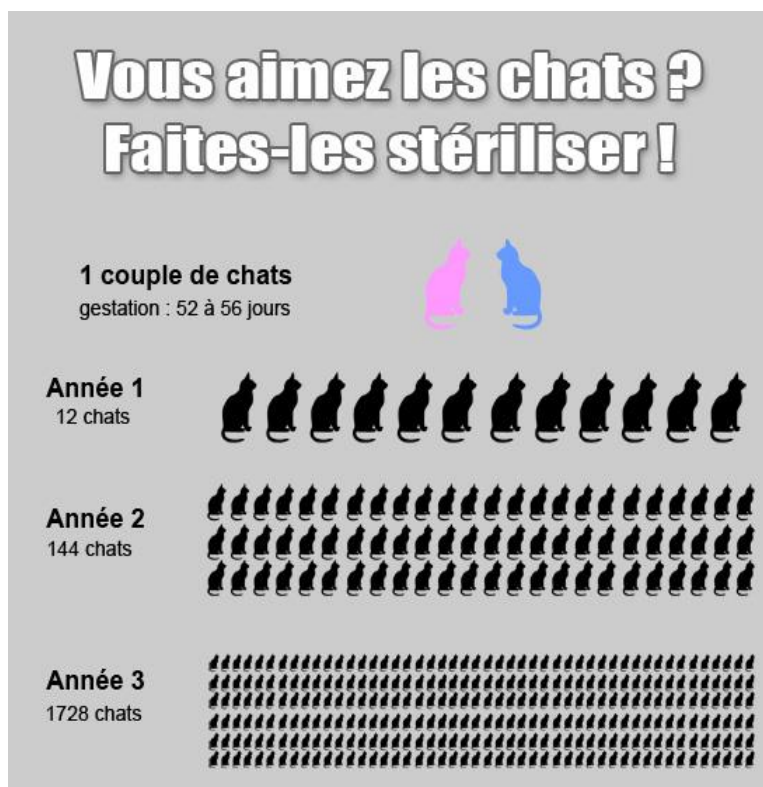
L'article L. 211 - 27 du Code rural prévoit que : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Dès ce mois de juin 2017, un arrêté municipal va être pris dans ce sens.

Celui-ci sera consultable en mairie et il est demandé aux propriétaires de chats de venir y consulter les modalités.

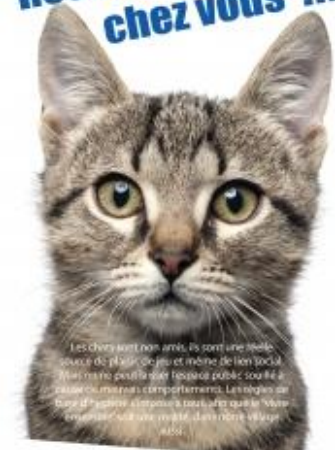
A terme, les chats pourront être emmenés en fourrière et/ou stérilisés par les services concernés.

Cette initiative concerne également les chiens.



**NE PAS NOURRIR
LES CHATS
ERRANTS...**

**Recueillez-les plutôt
chez vous !!!**



Les chiens sont nos amis, ils sont une réelle source de plaisir, de joie et même de bien-être. Mais leur présence peut parfois poser des problèmes de santé publique, surtout si elle n'est pas contrôlée et accompagnée. Les règles de l'hygiène publique et communales imposent que le Maire soit informé de la présence de chiens errants dans les lieux publics.

Les chiffres sont éloquentes : 1 million de chatons meurent chaque année en France : décès massifs, abandons sauvages, maladies liées à la fragilité de ces petits êtres vivants.

La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Ils sont beaux ou amaigris, parfaitement agiles ou malades. Ils sont de toutes les couleurs et de tous poils. Ils habitent même très près de chez nous et ils sont totalement indifférents à notre présence : ce sont les chats haret. Le chat haret est simplement un chat domestique retourné totalement, ou en partie, à l'état sauvage. Certains ont été abandonnés, d'autres sont nés hors de la portée des hommes et d'autres ont quittés leur domicile.

Nourrir les chats sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération et d'une mortalité importantes.

S'il ne faut appliquer qu'une seule règle : ne jamais nourrir de chat qui ne vous appartient pas, ce n'est pas leur rendre service.



Si vous nourrissez tout de même des chats à l'extérieur, il faut prendre vos responsabilités et les faire stériliser rapidement (avec éventuellement l'aide d'une association ou d'une SPA).

N'attendez pas que vous ayez 20 chats devant votre porte qui crient famine !

Ces quelques conseils éviteront la prolifération des félinés, et donc l'arrivée au refuge de centaines de chats ou chatons abandonnés dans des cartons ou des sacs poubelles.

La stérilisation n'est pas contre nature, elle est bien plus responsable que l'abandon ou l'euthanasie. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois, sans aucun danger pour la chatte.

Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le STÉRILISER (entre 60 et 80€ par animal) !

Merci aux propriétaires d'animaux de prendre leurs responsabilités



Qui plus est, la stérilisation des chats et des chattes augmente leur espérance de vie, les protégeant des maladies, bagarres et accidents et elle vous met à l'abri des comportements sexuels gênants, tels que les marquages urinaires, destructions, vocalises et les fugues



La stérilisation est un acte responsable et de protection : contactez votre vétérinaire !

Le maire Michaël SIMON

Travaux dans le village - Calendrier

Après 3 années de mise en place et de réflexions sur les dossiers en cours et quelques projets déjà réalisés, l'année 2017 est l'année des grandes réalisations.

Voici un calendrier estimatif des travaux qui seront réalisés ces prochains mois dans le village :

Avril – aout 2017 : Travaux voirie en cours sur RD23 et chemin rouge. La RD23 sera libérée pour la moisson
Les enrobés sur la RD23 seront mis en place par le département après la moisson.

Juin – Aout : Rénovation du local tables et bancs (place de la mairie) avec nouvel enduit, changement de l'habillage de la porte et création d'une avancée de la toiture.

Durée des travaux : 2 mois environ (Pas de travaux durant le centre aéré au mois de juillet).

Septembre : Mise en accessibilité des extérieurs de la mairie (construction d'une rampe et mise en place d'un parking handicapé), de l'atelier (accès piéton), de la salle polyvalente (place de parking handicapé) et aménagement extérieur de la bibliothèque (parking PMR et reprise du chemin piéton sur toute sa longueur en enrobé rouge.)

Durée des travaux : 2 mois environ.

Octobre : Remplacement des pierres détériorées de l'église (suite à la première tranche de 2016, il a été décidé de faire cette année les tranches 2 à 5). L'église sera accessible et libre pour la Sainte Espérance.

Courant 2017 :

- Réfection partielle de la toiture de la maison paroissiale (presbytère)
- Clocher de l'église : Remplacement des roulements à billes des 3 cloches et pose d'un récepteur de cadrans 3 directions.
- Rénovation de la rue de la Goguette et des abords du collège.

Indéterminé (avant l'hiver ou au printemps 2018) :

- Aménagement des abords et mise en accessibilité de l'Eglise



Le maire Michaël SIMON et l'ensemble du conseil municipal

Comité des fêtes - AG

Le comité des fêtes de Mesnil Saint Loup a tenu son assemblée générale le mercredi 31 mai.

Les activités réalisées au cours de l'année 2016/2017 ont remportées un franc succès : co-organisation du 14 juillet, arbre de Noël et après-midis jeux pour les séniors.

D'autres animations verront le jour au fil des mois à venir et le comité ne manquera pas de solliciter les bonnes volontés disponibles.

Le président : Vincent COURTOIS

La trésorière : Valérie GATOUILLAT-VELUT

La secrétaire : Elodie JULIEN

Comité des fêtes - Fête patronale de la Saint Loup

Une réunion de préparation à la fête patronale du dimanche 3 septembre 2017 aura lieu le **mardi 20 juin 2017, à 20h30, à l'atelier place de la mairie.**

Vous êtes invités à y participer afin de construire ensemble le planning de la journée.

Merci d'avance de votre participation.

Comité des fêtes - Concert

Le comité des fêtes vous convie à la soirée du samedi 17 juin 2017 (*Voir affiche ci-dessous*).

L'orchestre d'harmonie MUSIC EN OTHE, bien connu pour son dynamisme dans tout le pays d'Othe, se produira à la salle polyvalente de Mesnil Saint Loup.

Le programme sera constitué d'arrangements de musiques celtiques et de musiques de films.

La direction est assurée par Mme Céline DETURCHE.

Participation libre - Buvette à l'entracte.

17 juin à 21h00 – Concert d'été Music en Othe à Mesnil-Saint-Loup

CONCERT



d'été



Harmonie Music' en Othe

Salle polyvalente

Mesnil St Loup

Samedi 17 juin 21 h

BUVETTE



ENTREE LIBRE

Organisé par le Comité des fêtes de Mesnil St. Loup

IPNS



Démarchage téléphonique ou à domicile : Quels sont vos droits et comment éviter les arnaques !



Devant le nombre sans cesse croissant de sollicitations et de plaintes concernant les démarchages téléphonique et/ou à domicile, **un point complet s'impose :**

Le démarchage ou la vente à domicile (également appelé « porte à porte ») est une pratique commerciale qui consiste de la part d'un commerçant ou de son représentant, à solliciter quelqu'un chez lui afin de lui faire souscrire un contrat pour l'achat d'un objet ou d'un service (aspirateur, encyclopédie, pose d'un double vitrage, assurance, etc.).

On considère qu'il y a démarchage dès qu'une vente est conclue "hors établissement", c'est-à-dire dans un lieu autre que celui où le professionnel exerce son activité habituellement.

Le démarchage à domicile ou par téléphone est devenu le sport national de commerciaux peu scrupuleux. Leur imagination est sans limites. Tous les arguments sont bons pour faire signer leurs proies, qui sont bien souvent des personnes âgées. Elles sont des cibles privilégiées. Plus faciles à convaincre, elles subissent souvent un préjudice plus important. Les plaintes pour abus de faiblesse sont d'ailleurs en nette augmentation selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF).

En matière de vente et de démarchage à domicile, le consommateur sollicité à l'improviste peut se trouver en situation de vulnérabilité par rapport au vendeur. La réglementation vise donc à protéger le client contre les dérives de méthodes de ventes souvent jugées agressives.

Sachez qu'au regard de la loi, les sollicitations répétées et insistantes ou l'usage d'une contrainte physique ou morale caractérisent la pratique commerciale agressive. Ces méthodes délictueuses définies aux articles L. 122-11 à L. 122-15 du Code de la consommation sont passibles de 2 ans d'emprisonnement assortis d'une amende de 150 000 euros.

Ne recevez jamais seul en rendez-vous quelqu'un que vous ne connaissez pas. Si vous souhaitez accueillir une société, faites-vous accompagner. Prenez le temps de réfléchir avant de signer quoi que ce soit. Appelez un membre de votre entourage pour demander conseil. Si vous n'êtes pas intéressé, **osez dire non !**



La réglementation : Lors de tout démarchage à domicile, le professionnel doit établir un contrat écrit, sur papier ou tout autre support durable et le donner à son client. Ce document doit obligatoirement comporter, de manière lisible et compréhensible les informations suivantes : Les noms du fournisseur et du démarcheur, l'adresse du fournisseur, le lieu précis de conclusion du contrat, la désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés, les conditions d'exécution du contrat (en particulier les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services), le prix total à payer et les modalités de paiement et un formulaire détachable de renonciation réglementé.

En l'absence d'une seule de ces mentions obligatoires le contrat est considéré comme nul.

Dans le cas du démarchage par téléphone, souvenez-vous que vous n'êtes pas engagé tant que vous n'avez pas reçu et renvoyé votre contrat signé.

Avant de signer : - Vérifiez, l'identité de votre visiteur. Même s'il se présente comme un policier. Souvenez-vous que EDF, France Télécom (Orange), La Poste, un livreur, ne se présentent jamais sans un avis de passage. De même, une mairie, une préfecture ou un bailleur social ne mandate jamais d'entreprise pour effectuer une enquête ou réaliser des travaux. Ne vous laissez pas abuser non plus par une carte professionnelle ou une tenue. Vérifiez toujours la qualité de votre visiteur en appelant l'organisme invoqué ou votre mairie.

- **Aucun paiement ne peut être réclamé lors de la commande, puisque la loi interdit au professionnel de percevoir de l'argent (espèces, chèque, empreinte de carte bancaire ou autorisation de prélèvement) avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat suite à un démarchage à domicile.**

Suite →

Rétractation

- Vous n'êtes pas engagé tant que vous n'avez pas signé de contrat. Même une fois signé, votre engagement n'est pas définitif !

L'article L121-21 du Code de la consommation dispose en effet que le consommateur dispose d'un délai de 14 jours après la signature pour exercer son droit de rétractation, et informer de la volonté de se rétracter en retournant le formulaire de rétractation au vendeur de préférence par lettre recommandée avec avis de réception et sans avoir à motiver sa décision, ni à supporter d'autres frais que ceux de renvoi de la marchandise. Si le contrat signé comporte une clause qui indique le contraire, elle est nulle.

C'est la raison pour laquelle, il faut bien vérifier la date qui est apposée sur le contrat. Certains professionnels peu scrupuleux pratiquant le démarchage à domicile n'hésitent pas à antidater le document signé par le consommateur. Auparavant fixé à 7 jours, ce délai a été doublé par la loi Hamon de 2014.

Bon à savoir : vous ne bénéficiez pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans une foire, un salon ou sur un stand.

Toute réception de chèque, avant l'expiration du délai de rétractation est interdite.

Au-delà de ce délai, votre contrat peut encore être remis en cause pour non-conformité. Renseignez-vous auprès d'une association de consommateurs ou d'une maison de justice et du droit (elles proposent des consultations juridiques gratuites). *Maison de justice et du droit de Troyes, 4 rue Jaillard 10000 TROYES. Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h30 - Téléphone : 03.25.83.18.90 - mjd-troyes@justice.fr*

Des contrats impliquant des sommes importantes peuvent être remis en cause sans forcément aller devant un tribunal.

Vous pouvez saisir la direction départementale de la protection des populations ou directement la DGCCRF. Pour faciliter le travail des enquêteurs, pensez à communiquer dans votre dossier le plus d'informations possibles. La DGCCRF pourra faire suivre votre plainte si l'entreprise mise en cause n'est pas française.

Association de Défense des Consommateurs de l'Aube (Union des Consommateurs de l'Aube), 2A boulevard du 1er RAM -10000 TROYES. Tél : 03.25.73.18.80. Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/5354-vente-et-demarchage-a-domicile-vos-droits>

Pour ne plus être importuné par le démarchage téléphonique, il faut s'inscrire sur le registre d'opposition. Il suffit d'enregistrer ses numéros de téléphones fixe ou mobile sur le site BlocTel.gouv.

Le maire Michaël SIMON

N.B : Il faut bien préciser que ces types de sollicitations frauduleuses ou peu-scrupuleuses ne concernent qu'une partie des démarchages, de nombreux professionnels étant respectueux des normes et des réglementations en vigueur.

Bibliothèque intercommunale

Du 1er au 29 juillet 2017 la bibliothèque sera ouverte :

Le jeudi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h et sera fermée en août.

Avant de partir en vacances, venez faire le plein de lecture.

Si vous avez envie de venir étoffer notre groupe à la rentrée, vous pouvez venir nous voir lors des permanences ou bien vous rapprocher auprès de l'un d'entre de nous.

Partager votre goût pour les livres, romans, policiers, bandes dessinées, donner vos idées (exposition, participer à l'heure du conte, etc...)

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Lors de l'Infomesnil de juillet, nous vous informerons de la date de réouverture, des horaires et de nos projets.



Bernadette Simon
Responsable bibliothèque

Objet trouvé

Chronomètre rouge et noir trouvé sur le parking de la Mairie le 03 mai 2017

Vides-greniers

Dimanche 11 juin 2017 :

Barsuraubois : Dienville

Nogentais : Villadin (30 exposants)

Pays d'Armance : Vallières

Pays d'Othe : Bucey-en-Othe (75 exposants), Fontvannes et Pâlis (120 exposants)

Troyes et agglomération : La-Chapelle-Saint-Luc sur le parking du centre commercial l'Escapade et Troyes parking du syndicat des eaux, rue Herluisant

Romilly et environs : Maizières-la-Grande-Paroisse (150 exposants)

Samedi 17 juin 2017 :

Pays d'Armance : Les Granges

Dimanche 18 juin 2017 :

Barséquanais : Bar-sur-Seine - Avalleur

Pays d'Armance : Etourvy (65 exposants)

Pays d'Othe : Chenegy

Dimanche 25 juin 2017 :

Autour de Troyes : Bouilly, Lavau (90 exposants), Montiéramey et Val-d'Auzon

Barsuraubois : Bar-sur-Aube (130 exposants), Bienne-la-Vieille et Pel-et-Der

Pays d'Othe : Villemoiron-en-Othe (50 exposants)

Plaine d'Arcis : Champfleury

Troyes et agglomération : Troyes parking de la salle omnisports (150 exposants)

Dimanche 2 juillet 2017 :

Barséquanais : Vitry-le-Croisé

Barsuraubois : Brienne-le-Château (80 exposants), Chavanges, Petit-Mesnil (120 exposants), Précy-Saint-Martin et Radonvilliers (70 exposants)

Nogentais : La Saulotte (90 exposants)

Pays d'Armance : Auxon, Chamoy (55 exposants) Chaource (100 exposants) et Saint-Phal (200 exposants)

Troyes et agglomération : Les-Noës-près-Troyes (230 exposants)

Informations diverses

Paroisse

Dimanche 11 juin 2017 : Messe à 10h30 à Pâlis : Sainte Trinité St Médard

Dimanche 18 juin 2017 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : Première Communion (Fête du Saint Sacrement)

Dimanche 25 juin 2017 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 2 juillet 2017 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : Messe en famille + repas tiré du sac et après-midi jeux.

La paroisse

ACM - Théâtre

Théâtre : En avant-première de son spectacle " LE FANTÔME DE CANTERVILLE " qui sera présenté lors du prochain 24H FESTIVAL du 8 juillet prochain, le groupe théâtre jeunes de l'ACM jouera le samedi 1 juillet à la salle des fêtes de PLANTY - 15h30.

Une opportunité de venir soutenir notre petite troupe, surtout si vous ne pourrez être présent au festival !

Atelier théâtre jeunes : L'atelier reprendra le 13 septembre pour de nouvelles aventures théâtrales, alors si tu as entre 10 et 13 ans, et que tu souhaites découvrir les "secrets" du comédien et la joyeuse excitation de préparer un spectacle, viens nous rejoindre tous les mercredis (*hors vacances scolaires*) de 14h30 à 16h00 à l'atelier (*place de la mairie*).

Nous sommes un petit groupe où règne une bonne ambiance ; la porte est grande ouverte, n'hésite pas !!

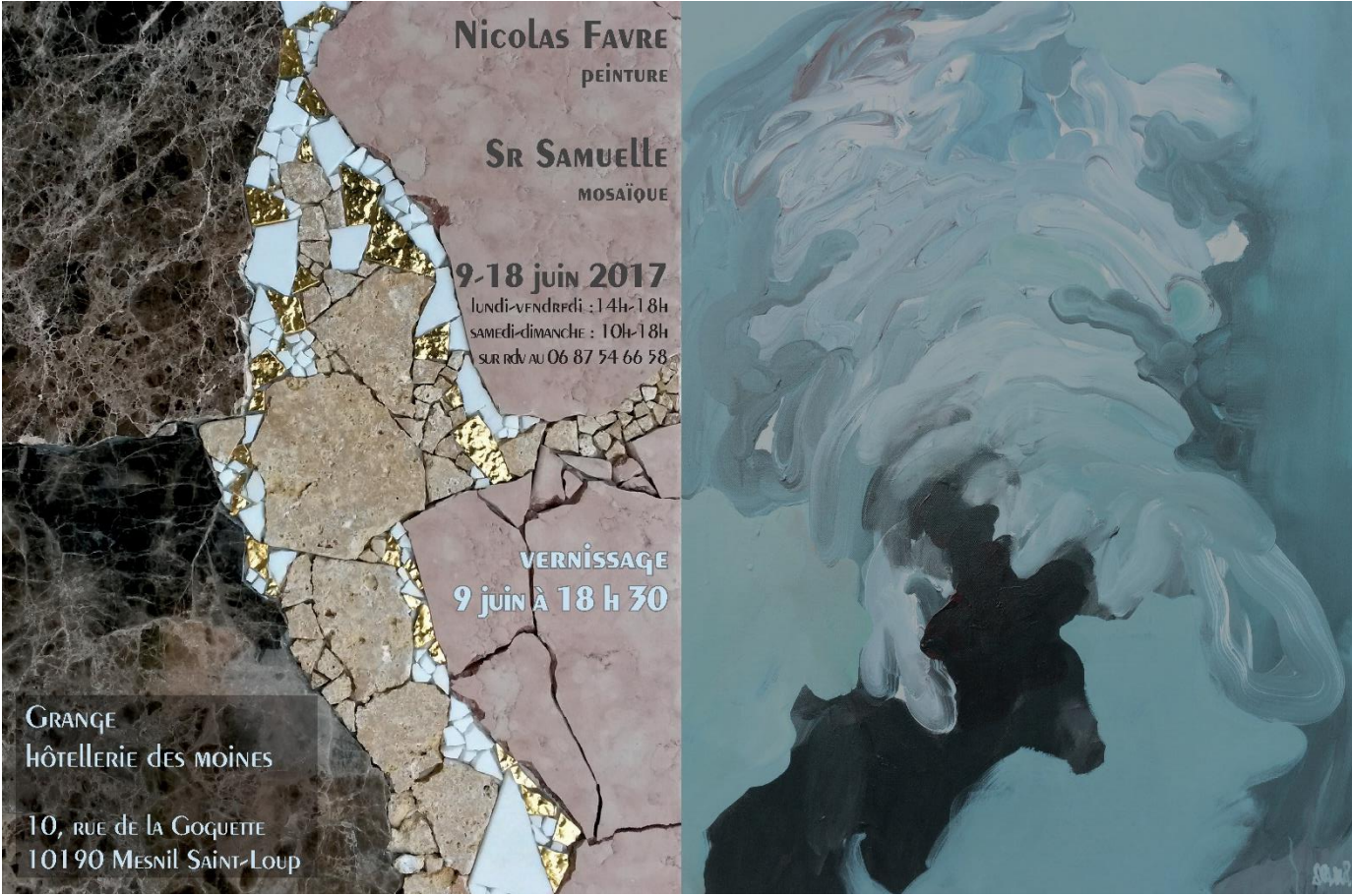
Contact inscriptions : Sylvie COGNARD – 03.25.43.18.89 - Yves BERTRAND - 03.25.40.63.06

Pour l'ACM, Yves BERTRAND



Vernissage d'exposition – Hôtellerie des Moines – 09 juin 2017

Soeur Samuelle et Nicolas FAVRE sont heureux de vous convier au vernissage de l'exposition de leurs œuvres qui aura lieu à l'hôtellerie des frères le vendredi 09 juin à partir de 18h30.



NICOLAS FAVRE
PEINTURE

SR SAMUELLE
MOSAÏQUE

9-18 juin 2017
LUNDI-VENDREDI : 14h-18h
SAMEDI-DIMANCHE : 10h-18h
SUR RDV AU 06 87 54 66 58

VERNISSAGE
9 juin à 18 h 30

GRANGE
HÔTELLERIE DES MOINES
10, RUE DE LA GOQUETTE
10190 MESNIL SAINT-LOUP

REPRESENTATION DE FIN D'ANNEE du COLLEGE SAINT LOUP



Donnée par l'atelier théâtre

« LE PROCES DU LOUP »

de Zarko PETAN



Ainsi que les ateliers danse,
chant choral, ensemble instrumental

MARDI 13 JUIN 2017 à 20 H 00
à la salle polyvalente
de Mesnil Saint Loup

Entrée : Adulte/collégiens : 4,50 €

Enfants : 2,50 €

Maternelles : gratuit



Contrôle des sacs à l'entrée



Flashez-moi avec votre smartphone ou votre tablette.
Et retrouvez nous sur Facebook



*Samedi 24 Juin
2017*



Fête de L'École et du Collège Saint Loup

*** 14h00 – 22h00 ***

Thème du spectacle

Fraternellement-vôtre !



Programme

14h00 – Ouverture des jeux
15h00 - Spectacle partie 1 présenté par les élèves de l'École et du Collège
16h00 – Pause / jeux
17h00 – Spectacle partie 2
18h00 – Tirage **Tombola** et jeux
19h30 - Restauration
Buvette et vente de gâteaux.
Nombreux jeux et surprises pour petits et grands



Tombola

1 Grand barbecue à gaz
1 Salon de jardin
1 Drone Parrot ©
1 Appareil photo instantané
+ De nombreux lots



Les personnes qui désirent nous aider (à un stand, au montage, à la décoration ou au rangement) sont les bienvenues :

Renseignements et bénévoles :

03.25.42.64.33 / 06 76 96 14 71

apelstloup@gmail.com

MERCI BEAUCOUP



****RESTAURATION DU SOIR**** A la suite de la fête nous vous proposons de partager une **paëlla** géante.

NOM – Prénom : _____

Nombre de personnes : _____ x 12€

Repas comprenant un dessert. Un large choix de snack sera aussi disponible sur place.

Règlement à joindre à la réservation **avant le 20 juin**.

**** BON DE RESERVATION A RETOURNER A L'ECOLE AVEC LE REGLEMENT A L'ORDRE de l'APEL SAINT LOUP
Ne sera encaissé qu'après la fête de l'école.



30^{ème} Tournoi de tennis de l'ESM

L'ESM organise son 30^e tournoi de tennis estival. Il s'agit cette année d'un tournoi amical sans remise de lot. Les matchs de poules auront lieu à votre convenance du **lundi 19 juin au dimanche 16 juillet**.

Les phases finales se dérouleront du vendredi 21 juillet au dimanche 23 juillet.

5 catégories disponibles : homme loisir, homme confirmé, dame, enfant, double

Inscription gratuite, à renvoyer AVANT LE VENDREDI 16 JUIN à :

Thomas Courtois, 11 grande rue 10190 Mesnil-Saint-Loup

Tel : 06.30.90.01.50



NOM :

PRENOM :

TELEPHONE PORTABLE :

MAIL :

CATEGORIES (à entourer) :

Homme loisir

Homme confirmé

Dame

Enfant

Double (nom du partenaire) :

Cours de tennis

L'ESM propose à tous ces adhérents des **cours de tennis** qui seront assurés par **Caroline COLOMB**, du **mercredi 28 juin au vendredi 7 juillet**.

Les cours sont ouverts pour tous âges et tous niveaux. Les groupes et les horaires seront faits par Caroline en fonction des inscriptions et des emplois du temps de chacun.

Prix : 30 euros pour une dizaine d'heure de cours.

Inscription à renvoyer AVANT LE VENDREDI 23 JUIN à :

Thomas Courtois, 11 grande rue 10190 Mesnil-Saint-Loup

Tel : 06.30.90.01.50



NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

MAIL :

24H 8 JUILLET 2017 MESNIL-SAINT-LOUP Festival

FESTIVAL DES PETITS ET DES GRANDS

A PARTIR DE 14H30 & JUSQU'À 18H - ACCÈS LIBRE

LE TAS DE SABLE GÉANT : Création collective et éphémère sur du sable.

LES GÂTEAUX DU FOUR : Confection et cuisson de petits gâteaux au four à pain.

À 15H

L'ARBRE A CONFISERIE : Fabrication d'un arbre à confiserie. *Atelier animé par l'équipe éducative de l'IMPRO.*

DE 15H30 À 16H

LE FANTÔME DE CANTERVILLE : Représentation théâtrale par la troupe de Mesnil de la pièce d'Oscar Wilde.

DE 17H30 À 18H30

**LA COLLECTION FABULEUSE
D'ALIESTER DE NAPHTALÈNE,
LA VISITE IMPROMPTUE**

Spectacle pour un comédien et 10 chaussures. Des valises ont été mystérieusement déposées dans la salle...

Aliester de Naphthalène fait son entrée. *N'ayez pas peur de l'improbable et croyez aux rêves et à la poésie.*



FESTIVAL DES GRANDS ET DES PETITS

18H30

P'PERCUSSIONS : Percussions africaines. *Les 24H se mettent en mode Festival des grands et des petits et en mode Festival d'ici et d'ailleurs.*

DE 19H30 À 20H15

FLAMENCO : Représentation de danse Flamenco avec Anna Flamenca.

DE 20H30 À 21H30

TROÏKA : Destination Balkans et Andalousie avec le groupe Troïka .

À 22H

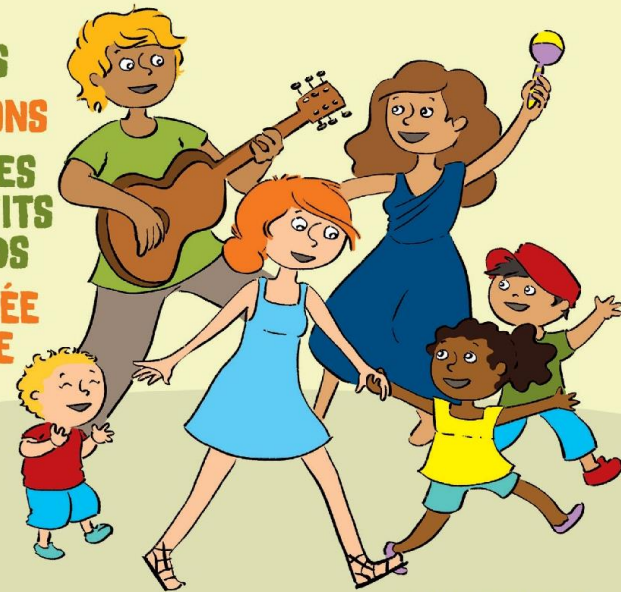
RAND'OMELETTE : Départ de la randonnée nocturne (1h environ dans le village et alentours). Les P'Percussion nous accompagnerons durant ce périple. Retour sur le site du festival pour la dégustation de l'omelette.

À 23H

LES GALOPS : Retour en musique pour clore le festival avec de la musique festive française servie par les Galops.

24H 8 JUILLET 2017 MESNIL-SAINT-LOUP Festival

**CONCERTS
ANIMATIONS
SPECTACLES
POUR PETITS
ET GRANDS
RANDONNÉE
NOCTURNE**



**GRATUIT
RESTAURATION SUR PLACE**

RENSEIGNEMENTS :
03 25 40 63 06
WWW.24HFESTIVAL.FR



Mairie
de
Mesnil St Loup



Conception : elmarthe-graphique / Illustration : Saison



24 heure festival – 08 juillet 2017 - Informations

Le samedi 8 juillet prochain aura lieu le « 24H FESTIVAL » de Mesnil st loup.

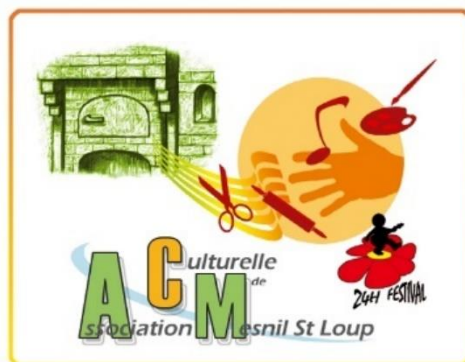
Une opportunité pour tous les habitants du village de découvrir et apprécier des animations variées destinées à un public familial (théâtre, danse, musique, constructions en sable, rand'omelette, etc...)

Ce grand rendez-vous de plaisir et de partage s'accompagnera inévitablement de gêne et nuisances pour les riverains, auprès desquels nous nous excusons vivement par avance.

Nous comptons sur votre compréhension, et vous souhaitons un bon festival !

Merci d'avance,

Cordialement,



Pour l'équipe de l'ACM,
Thierry GATOULLAT

Petites annonces

Dimanche 30 avril 2017, Léandre VELUT a perdu son ballon de foot jaune, tout neuf, au niveau de la salle polyvalente.

Toutes personnes ayant des informations ou ayant vu quelqu'un avec ce ballon, merci de contacter au 06.27.94.74.70 ou 03.25.73.65.56

Mr Martin VELUT au 12 rue Neuve 10190 Mesnil Saint Loup

Vends 4m² de pavés épaisseur 8 cm. 1€ le pavé.

Charles VELUT Mesnil-Saint-Loup 03.25.40.48.92

**** Prochain infomesnil : mercredi 05 juillet 2017 ****

